Dépot au Greffe le :

18 DEC. 2001
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

A 1941

2000 B 770

MARPAUL

Société Anonyme au capital de 345.600 Euros
Siège social : ZI de Chauffailles

71170 CHAUFFAILLES

382 601 375 R.C.S. CHAROLLES
N° SIRET : 382 601 375 00019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2001

Le 21 novembre 2001 à 11 heures, les Administrateurs de la société « MARPAUL », Société Anonyme au capital de 345.600 Euros, se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Philippe PELLETIER
- Monsieur Jean-Claude DEVILLERS
- Monsieur Jean-Michel BERGIER
- Madame Catherine BOUCAUD

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PELLETIER, Président du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observation par le Conseil.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Philippe PELLETIER expose aux Membres du Conseil son intention de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur à compter de ce jour.

Le Conseil remercie Monsieur Jean-Philippe PELLETIER pour les fonctions qu'il a bien voulu assumer jusqu'à ce jour.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil décide ensuite à l'unanimité de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Michel BERGIER pour la durée de son mandat d'Administrateur et sous réserve de la ratification de sa cooptation par la prochaine assemblée.

Monsieur Jean-Michel BERGIER déclare accepter ces fonctions.

Monsieur Jean-Michel BERGIER déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de Président du Conseil d'Administration ou de Membre du Directoire de Sociétés Anonymes que peut occuper une même personne.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERGIER.

POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Michel BERGIER, Président du Conseil d'Administration, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société. A ce titre et conformément à la loi, Monsieur Jean-Michel BERGIER aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties, qu'il ne pourra donner au nom de la société sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, le Conseil autorise son Président à constituer tous mandataires spéciaux avec la faculté de délégation.

Le Conseil donne mandat à Monsieur Jean-Michel BERGIER à l'effet de faire toutes déclarations et formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Administrateurs après lecture.

CERTIFIÉE